



## COMMUNE DE HINDISHEIM

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### REUNION DU 06 FEVRIER 2020

#### Convocation du 30 janvier 2020

#### ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 19 décembre 2019 ;
- 2) Approbation du compte administratif 2019 du budget général ;
- 3) Approbation du compte de gestion 2019 du budget général ;
- 4) Affectation des résultats du budget général ;
- 5) Travaux d'élargissement aux abords des chemins forestiers et d'exploitation : programme 2020 ;
- 6) Demande de subvention du Cercle St Etienne - Equipements ;
- 7) Demande de subvention du Cercle St Etienne – Travaux salle de réunion ;
- 8) Demande de subvention de l'AAPPMA – Travaux étang et chalet de pêche ;
- 9) Approbation des statuts de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein ;
- 10) Nouvelle liaison entre la place du 26 novembre et la rue du Fossé : Attribution de la mission de maîtrise d'œuvre ;
- 11) Impasse du Moulin – Aire de retournement : Approbation du projet et division foncière ;
- 12) Projet d'un bâtiment périscolaire ;
- 13) Acquisition d'une parcelle à l'Association Foncière de Hindisheim ;
- 14) Acquisition de la parcelle section 02 n°169 ;
- 15) Adoption de la convention autorisant le recrutement de personnel intérimaire à conclure avec le CDG67 ;
- 16) Divers.

**PRESENTS :** Mmes Christelle SCHNEIDER - Marie-Noëlle LAUER - Chantal MATARAZZI –  
Céline MARTZ-OFFERLE – Marie-Claire MUTSCHLER  
MM. Pascal NOTHISEN - Nicolas NIEDERGANG - Jacky EBER - Alfred PERRAUT –  
Eric CROIZET

**Absents excusés :** Fabienne REINLING (procuration à Chantal MATARAZZI)  
Clarisse NOISIEZ (procuration à Marie-Claire MUTSCHLER)  
Marthe HURTER (procuration à Pascal NOTHISEN)  
Alain MUTSCHLER

**Absent non excusé :** Jean-Luc HILL

**Secrétaire de séance :** Mme Christelle SCHNEIDER assistée de Mme Anaïs FRECHARD

**Point à ajouter à l'ordre du jour :**

**Point n°16 : Transfert des baux ruraux de Mme MEYER Marie-Rose**

Accord à l'unanimité pour ajouter ce point.

**Points à retirer à l'ordre du jour :**

**Point n°2 : Approbation du compte administratif 2019 du budget général**

**Point n°3 : Approbation du compte de gestion 2019 du budget général**

**Point n°4 : Affectation des résultats du budget général**

Accord à l'unanimité pour retirer ces points.

**1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 19 DECEMBRE 2019**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**2) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET GENERAL**

Point retiré de l'ordre du jour

**3) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET GENERAL**

Point retiré de l'ordre du jour

**4) AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET GENERAL**

Point retiré de l'ordre du jour

**5) TRAVAUX D'ELAGAGE AUX ABORDS DES CHEMINS FORESTIERS ET D'EXPLOITATION : PROGRAMME 2020**

Monsieur Jacky EBER, adjoint au maire et président de la commission Agricole-Forestière-Environnement explique qu'une opération de nettoyage par élagage est programmée annuellement le long des chemins en zone forestière et dans le Bruch, sachant qu'un plan pluriannuel a été mis en place pour une répartition annuelle des emplacements prévus pour l'élagage éventuel des abords des chemins d'exploitation agricoles et forestiers du ban de la commune.

Un devis a été sollicité auprès de plusieurs entreprises spécialisées.

Un devis a été présenté par l'EARL de l'Andlau-Meyer de Hindisheim correspondant à un tarif horaire de 50 € HT pour les travaux d'élagage et 44 € HT pour les travaux de broyage, sans frais de déplacement.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

**Décide à l'unanimité**

- De faire procéder par l'EARL de l'Andlau-Meyer à l'élagage des bordures des chemins en Zone Forestière et dans le Bruch selon le plan pluriannuel proposé,
- De confier ces travaux à l'EARL de l'Andlau-Meyer à raison de 50 € HT par heure pour les travaux d'élagage et 44 € HT par heure pour les travaux de broyage, sans frais de déplacement.

Selon arrêté préfectoral du 15.03.2002 de tels travaux devront être réalisés avant le 15 mars 2020,

- De limiter l'opération à 3 jours ce qui représente un coût maximum de l'ordre de 1 500 € TTC
- D'inscrire ce montant au budget 2020,
- D'autoriser le maire à commander ces travaux.

**6) DEMANDE DE SUBVENTION DU CERCLE ST ETIENNE – EQUIPEMENTS**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Cercle St Etienne du 11/01/2020.

Le Cercle St Etienne envisage diverses acquisitions de matériel pour le bon fonctionnement des sections et l'entretien de la salle.

Le montant total des dépenses s'élève à 26 491.35 € TTC.

Après examen des diverses acquisitions, Monsieur le Maire propose de ne pas subventionner l'achat des justaucorps pour la gymnastique (car ceux-ci n'ont jamais été subventionnés). Cependant, à contrario des autres demandes antérieures, il propose de subventionner l'acquisition des assiettes afin de soutenir l'action environnementale en diminuant la vaisselle jetable. Le montant subventionnable s'élèverait donc à 20 990.81 € TTC.

Il propose également de procéder à l'amortissement de cette somme en une seule opération sur l'exercice 2021.

M. Alfred PERRAUT ayant quitté la salle

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

#### **Décide à l'unanimité**

- **D'octroyer au Cercle St Etienne une subvention de 20% sur le montant éligible de 4 006.80 €, représentant une subvention de 801.36 €,**
- **D'octroyer au Cercle St Etienne une subvention de 15% sur le montant éligible de 20 990.81 €, représentant une subvention de 3 148.62 €,**
- **D'autoriser le Maire à payer les subventions.**

#### **7) DEMANDE DE SUBVENTION DU CERCLE ST ETIENNE – TRAVAUX SALLE DE REUNION**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de demande de subvention du Cercle St Etienne pour diverses dépenses d'investissement déjà effectuées lors des 4 dernières années.

Ces investissements ont été effectués afin de réaménager l'ancienne salle de réunion.

Le montant subventionnable s'élève à 9 017.42 € TTC.

248.50 heures de bénévolat ont été nécessaires, ces travaux ont été effectués en 2016 et 2017.

Il propose également de procéder à l'amortissement de cette somme en une seule opération sur l'exercice 2021.

M. Alfred PERRAUT ayant quitté la salle

**Le conseil municipal, après avoir délibéré**

#### **Décide à l'unanimité**

- **D'octroyer au Cercle St Etienne une subvention de 15% pour les heures de bénévoles sur présentation d'un décompte nominatif, soit un montant total de 2 425.36 € représentant une subvention de 363.80 €,**
- **D'octroyer au Cercle St Etienne une subvention de 15% sur le montant éligible de 9 017.42 €, représentant une subvention de 1 352.61 €,**
- **D'autoriser le Maire à payer les subventions.**

#### **8) DEMANDE DE SUBVENTION DE L'AAPPMA – TRAVAUX ETANG ET CHALET DE PECHE**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de demande de subvention de l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Hindisheim-Limersheim, afin de financer diverses acquisitions et travaux, comprenant :

- le remplacement des tubes néon par des tubes en LED,
- 24 heures de bénévoles nécessaires pour l'installation,
- l'achat de nichoirs et mangeoires pour oiseaux,
- 8 heures de bénévoles nécessaires pour la plantation d'arbres fruitiers et laurier cerise,
- 20 heures de bénévoles nécessaires pour le creusement et le remblai,
- installation d'une station de stérilisation UV et de filtration des eaux,
- 8 heures de bénévoles nécessaires pour l'installation,

- vidange des boues de l'étang avec une pompe,
- 232 heures de bénévoles nécessaires pour la vidange.

Le montant subventionnable s'élève à 6 857.84 € TTC.

Il propose également de procéder à l'amortissement de cette somme en une seule opération sur l'exercice 2021.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré**  
**Décide à l'unanimité**

- **D'octroyer à l'A.A.P.P.M.A. une subvention de 15% pour les heures de bénévoles sur présentation d'un décompte nominatif, soit un montant total de 3 146.50 € représentant une subvention de 471.98 €,**
- **D'octroyer à l'A.A.P.P.M.A. une subvention de 20% sur présentation des factures acquittées, soit un montant total de 501.19 € représentant une subvention de 100.24 €,**
- **D'octroyer à l'A.A.P.P.M.A. une subvention de 15% sur présentation des factures acquittées, soit un montant total de 3 210.15 € représentant une subvention de 481.52 €,**
- **D'autoriser le Maire à payer les subventions.**

**9) APPROBATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN**

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du canton d'Erstein réuni le 18 décembre 2019 a approuvé la modification de ses statuts.

Cette modification statutaire est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres exprimé dans les conditions de majorité requises pour la création de l'établissement.

Ainsi, le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant au maire pour se prononcer sur les modifications statutaires envisagées. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Vu l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2016 créant à compter du 1er janvier 2017 la Communauté de Communes du canton d'Erstein ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 18 décembre 2019 approuvant la modification de ses statuts et sollicitant l'avis des conseils municipaux de ses communes membres ;

Considérant les dispositions de l'article L. 5211-41-3 du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux conditions d'exercice des compétences optionnelles et facultatives sur l'ensemble du nouveau périmètre ;

Considérant les dispositions de l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux conditions de modification statutaire d'un établissement public de coopération intercommunale ;

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,**

**Décide à 11 voix « pour » dont 2 procurations et 2 abstentions (Marie-Claire MUTSCHLER et Clarisse NOISIEZ)**

- D'APPROUVER les statuts de la Communauté de Communes du canton d'Erstein tels qu'ils sont annexés à la présente délibération et dont ils font partie intégrante ;
- DE CHARGER Monsieur le Maire, de notifier la présente délibération au Président de la Communauté de Communes du canton d'Erstein.

**10) NOUVELLE LIAISON ENTRE LA PLACE DU 26 NOVEMBRE ET LA RUE DU FOSSE :  
ATTRIBUTION DE LA MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE**

M. Nicolas NIEDERGANG, adjoint au maire et Président de la commission Bâtiment, Urbanisme et Sécurité expose que conformément à la délibération du 19 décembre 2019 une mise en concurrence pour le marché de maîtrise d'œuvre concernant la création d'une liaison entre la place du 26 novembre et la rue du Fossé a été lancée le 04 janvier 2020. La publicité, conformément à la procédure adaptée des marchés publics, a consisté à demander des devis, à afficher et à publier sur notre site internet l'avis de mise en concurrence.

Deux offres ont donc été déposées, à savoir :

- Cabinet A2VP pour un coût de 3 600.00 € HT, soit 4 320.00 € TTC
- Cabinet SODEREF pour un coût de 3 000.00 € HT, soit 3 600.00 € TTC

**Le conseil municipal, après avoir délibéré,**

**Décide à l'unanimité**

- **De confier la mission de maîtrise d'œuvre au cabinet SODEREF de SCHILTIGHEIM pour un coût de 3 600.00 € TTC,**
- **D'autoriser le maire à passer commande et à signer toutes les pièces s'y afférentes.**

### **11) IMPASSE DU MOULIN – AIRE DE RETOURNEMENT : APPROBATION DU PROJET ET DIVISION FONCIERE**

M. Nicolas NIEDERGANG, Adjoint au Maire et Président de la commission Bâtiment Urbanisme et Sécurité rappelle qu'un emplacement réservé portant le n°10 est inscrit au PLU pour la création d'une aire de manœuvre de demi-tour pour les véhicules au fond de l'impasse du Moulin.

Les propriétaires ont sollicité la commune afin de savoir si celle-ci maintient son intention d'acquisition sur la base de cet emplacement réservé, car un permis de construire vient d'être déposé en fond de parcelle.

Après analyse sur place, M. Nicolas NIEDERGANG propose d'acquérir uniquement la moitié de cet emplacement réservé, ce qui représente approximativement 50m<sup>2</sup> pour un prix d'achat de 7000€ TTC/are (le montant exact sera défini après le passage du géomètre).

Le cabinet de géomètres Marie SIMLER et Associés a transmis un devis pour la création de cette nouvelle parcelle pour un montant de 439 € HT soit 526.80 € TTC.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,**

**Décide à l'unanimité**

- **D'acquérir la parcelle comprise dans l'emplacement réservé portant le n°10,**
- **De fixer le prix à 7 000 € TTC l'are,**
- **D'autoriser le maire à signer l'acte de vente ainsi que toutes les pièces relatives à cette cession,**
- **De prendre en charge les frais inhérents,**
- **De signer le devis du cabinet de géomètres Marie SIMLER et Associés pour un montant de 439 € HT soit 526.80 € TTC.**

### **12) PROJET D'UN BATIMENT PERISCOLAIRE**

Monsieur le Maire expose que, au regard des effectifs en constante augmentation, la réflexion est en cours avec la Communauté de Communes du Canton d'Erstein (au travers de sa Commission Jeunesse et Aînés et le Vice-Président M. Kocher) pour un projet de construction d'un Périscolaire commun au moins à Hindisheim et à Limersheim.

Lors de sa séance du 12 décembre 2019, la Commission communale Bâtiment Urbanisme Sécurité a émis un avis favorable pour une telle construction par la Communauté de communes à HINDISHEIM. Deux implantations possibles ont été examinées, soit route de Limersheim où un Emplacement Réservé (ER 11) est prévu, soit non loin de l'école sur les parcelles « Auf die Dahlenmark und gegen das Dorf » récemment acquises par la commune via l'EPF.

Si les deux scénarios présentent certaines contraintes, l'implantation « Auf die Dahlenmark » a emporté le consensus compte tenu de sa proximité avec l'école, ce qui limitera les déplacements pour un maximum d'enfants.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré,**

**Décide à l'unanimité**

- **De donner son accord de principe à un projet de construction d'un bâtiment Périscolaire, nonobstant les modalités à convenir avec la Communauté de Communes du Canton d'Erstein,**
- **De privilégier l'implantation de ce projet au lieu-dit « Auf die Dahlenmark und gegen das Dorf ».**

### **13) ACQUISITION D'UNE PARCELLE A L'ASSOCIATION FONCIERE DE HINDISHEIM**

M. Nicolas NIEDERGANG, Adjoint au Maire et Président de la commission Bâtiment Urbanisme et Sécurité expose la nécessité d'acquérir la parcelle section 36 n°258 actuellement cadastrée au nom de l'Association Foncière. Il s'agit d'une parcelle formant actuellement un chemin d'exploitation et entrant dans le cadre du projet de lotissement « Auf den dorfgaben ».

Dans sa séance du 27/01/2020 le Bureau de l'Association Foncière de HINDISHEIM a pris la décision de céder cette parcelle à la commune à un euro.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,  
Décide à l'unanimité**

- **D'acquérir pour un euro la parcelle section 36 n°258,**
- **D'autoriser M. l'Adjoint au Maire Nicolas NIEDERGANG de signer l'acte administratif qui sera passé par devant M. le Maire**

#### **14) ACQUISITION DE LA PARCELLE SECTION 02 N°169**

M. Nicolas NIEDERGANG, Adjoint au Maire et Président de la commission Bâtiment Urbanisme et Sécurité expose la nécessité d'acquérir la parcelle section 02 n°169 qui forme actuellement un chemin privé mais qui contient des réseaux publics. Cette procédure s'apparente à une rétrocession de voirie.

Il propose l'acquisition de cette parcelle à un euro par propriétaire, soit :

- 1€ à M. Jacky EBER
- 1€ à Mme Edith EBER épouse MULLER

Il propose également de prendre en charge les frais de notaire.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,  
Décide à l'unanimité**

- **D'acquérir la parcelle section 02 n°169,**
- **De fixer le prix à 1 € par propriétaire,**
- **D'autoriser le maire à signer l'acte de vente ainsi que toutes les pièces relatives à cette cession,**
- **De prendre en charge les frais inhérents.**

#### **15) ADOPTION DE LA CONVENTION AUTORISANT LE RECRUTEMENT DE PERSONNEL INTERIMAIRE A CONCLURE AVEC LE CDG67**

Vu les nécessités de pallier les absences momentanées d'agents, ou de faire face à des accroissements temporaires d'activité ;

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin propose un service d'intérim public en mettant à disposition des agents contractuels auprès des collectivités et établissements publics bas-rhinois, moyennant des frais de gestion de 15% de la rémunération brute du candidat.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré  
**Décide à l'unanimité**

- **de faire appel, en tant que de besoin, au service intérim du CDG 67, en fonction des nécessités de services ;**
- **d'autoriser le Maire à signer toute convention de mise à disposition d'un agent du service intérim avec Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin ainsi que les documents y afférents ;**
- **d'autoriser le Maire à payer les dépenses liées à ces mises à disposition de personnel par le CDG67, après avoir été prévues au budget.**

#### **16) TRANSFERT DES BAUX RURAUX DE MME MEYER MARIE-ROSE**

Vu la demande de M. Jean-Michel MEYER relative au transfert des baux ruraux consentis initialement à Mme Marie-Rose MEYER pour la période du 11 novembre 2019 au 11 novembre 2022, pour la période du 11 novembre 2019 au 11 novembre 2023 et pour la période du 11 novembre 2019 au 11 novembre 2024.

### Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

#### Décide à l'unanimité

- **De transférer les baux ruraux ci-après dénommés à M. Jean-Michel MEYER pour la période restant à courir, soit du 11/11/2019 au 11/11/2022**

Commune	Section	Parcelle	Lieu dit		Surface en are	Culture
HINDISHEIM	25	55	Niederbruch		220	Terre
Sous Total Niederbruch					220	

- **De transférer les baux ruraux ci-après dénommés à M. Jean-Michel MEYER pour la période restant à courir, soit du 11/11/2019 au 11/11/2023.**

Commune	Section	Parcelle	Lieu dit		Surface en are	Culture
HINDISHEIM	26	66-67	Allmend		40	Terre
Sous Total Allmend					40	

- **De transférer les baux ruraux ci-après dénommés à M. Jean-Michel MEYER pour la période restant à courir, soit du 11/11/2019 au 11/11/2024.**

Commune	Section	Parcelle	Lieu dit		Surface en are	Culture
HINDISHEIM	24	5	Oberbruch	Lammermatt	130	Terre
HINDISHEIM	24	5	Oberbruch	Lammermatt	55	Pré
HINDISHEIM	24	16	Oberbruch	Birckel	40	Terre
HINDISHEIM	24	19	Oberbruch	Birckel	20	Pré
Sous Total Oberbruch					245	

- **D'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ce transfert**

## 17) DIVERS

### a) Informations

Après avoir réceptionné les dernières factures ainsi que les dernières subventions, M. le Maire fait état du bilan de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme qui s'élève à :

- Dépenses : 73 634.35 € TTC
- Subventions : 23 282.09 €

Le Réseau GDS envisage actuellement l'installation du gaz dans les rues de la Passerelle et de la Liberté.

### b) Urbanisme

#### Permis de construire

- SCI S3G – 142 place du 26 novembre  
Transformation d'une maison en quatre appartements et la construction de locaux techniques et de garages
- ROOS Guillaume – 212 impasse du Moulin  
Construction d'une maison d'habitation

#### Déclarations préalables

- MARTZ Jean-Marie – 11b rue Principale  
Mise en place d'un abri de jardin
- MEYER Jean-Marie – 25 rue Principale  
Mise en place d'un portail  
Accordée
- HEIDMANN Florian – 226A rue du Four  
Mise en place d'un abri de jardin et d'une terrasse couverte

#### Permis d'aménager

- DAHLENT Carine  
Lotissement « Auf den Dorfgraben 2 » Section 36 parcelles 246, 247 et 248  
Création d'un lotissement avec maximum 20 lots à bâtir

#### Permis de démolir

- HANBAS Gazi – 207 impasse de la Dime  
Démolition d'un muret

#### **c) Planning :**

Mercredi 12 février 2020 : Commission COCULO

Jeudi 20 février 2020 : Commission de contrôle électorale

Jeudi 27 février 2020 : CCAS et Commission des finances

Jeudi 05 mars 2020 : Conseil Municipal

Dimanche 15 mars 2020 : Elections municipales

#### **d) Tour de table**

Chantal MATARAZZI :

- approuve l'installation des nouveaux panneaux « école ».

- demande s'il existe déjà une date d'inauguration de la Chapelle. M. le Maire répond qu'elle aura lieu le 1<sup>er</sup> mai 2020.

- s'interroge sur l'affaire HERRMANN. M. le Maire informe qu'il n'a aucune nouvelle information.

Jacky EBER informe :

- qu'une borne de propreté pour les chiens a été installée Rue de la Passerelle.

- que les potelets de sécurité sont en places devant l'école maternelle ; ils donnent entière satisfaction aux assistantes maternelles.

Alfred PERRAUT demande s'il est vrai qu'un projet d'une salle de sport est en cours à Erstein. M. le Maire confirme ce projet de nouveau gymnase du collège et des lycées d'Erstein.

Marie-Claire MUTSCHLER :

- demande s'il est possible d'avoir une démonstration du Vidéo Projecteur Interactif installé à l'école élémentaire. M. le Maire répond qu'il va en parler avec Mme FAHRNER pour organiser cette démonstration avant le prochain conseil municipal.

- expose qu'il serait important de réaliser un véritable devoir de mémoire sur les anciennes personnalités importantes du village. Elle prend l'exemple de son grand-père qui avait été nommé Maire mais qui avait surtout sauvé beaucoup



de Hindisheimois grâce à ses actes de résistance. Elle est actuellement à la recherche d'archives à ce sujet. M. le Maire très intéressé, lui demande des informations à publier lorsqu'elle en aura davantage.

Marie-Noëlle LAUER rappelle que la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) souhaite trouver une date au courant du mois d'avril pour la projection sur les batraciens.

Nicolas NIEDERGANG résume la dernière réunion du Syndicat Intercommunal des Eaux qui a eu lieu le 05 février 2020 à Hindisheim (65 ans après sa création). Jusqu'à présent, la gestion faite par le SDEA se passe très bien.

Fin de la séance : 22h20